



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Décision modificative n°1 sur le budget principal, les budgets annexes Ordures Ménagères REOM et SICTOM et l'Office de Tourisme Intercommunal

EXPOSE

Le décret n°2022-944 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation modifie la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022.

A compter de cette date, le traitement afférent à l'indice 100 majoré est porté à 5 820,04 € brut annuel, soit une hausse de 3,5%. La valeur du point passe ainsi de 4,686 à 4,85 €.

Cette majoration s'applique automatiquement aux agents fonctionnaires sans nécessité de prendre des arrêtés individuels. Elle s'applique également aux agents contractuels de droit public dont la rémunération est fixée par référence à un indice et à un grade de la fonction publique, sans nécessité de prendre des avenants aux contrats.

L'ensemble des éléments de rémunération indexés sur la valeur du point, dont la NBI et le Complément de Traitement Indiciaire, est impacté par cette revalorisation. En revanche, celle-ci est sans effet sur le montant du régime indemnitaire attribué individuellement aux agents (RIFSEEP).

Par ailleurs, l'article 13 de la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a prévu le versement d'une indemnité dite « inflation » d'un montant de 100 euros à toute personne de plus de 16 ans résidant en France. Cette aide, versée par la collectivité, a fait l'objet d'un remboursement intégral dans un second temps, nécessitant d'inscrire les crédits en dépenses et en recettes.

Ces décisions, non connues au moment du vote des budgets, ont un impact sur les crédits affectés à la rémunération des agents.

Il vous est proposé de modifier les crédits inscrits aux budgets 2022 votés le 7 avril 2022 comme suit :

Budget principal

Les crédits alloués au chapitre sont équilibrés en recettes par une indemnisation reçue au titre du fonds de solidarité Covid destinée à couvrir en partie les pertes de produits et des rôles complémentaires de fiscalité.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
012	64111	Rémunération principale	117 960,00 €
012	64114	Indemnité inflation	17 800,00 €
Total			135 760,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6459	Remboursement sur charges Urssaf	17 800,00 €
73	7318	Fiscalité rôles complémentaires	9 564,00 €
74	7488	Fonds solidarité covid	108 396,00 €
Total			135 760,00 €

Budget Office de Tourisme Intercommunal

Ces crédits supplémentaires en dépenses sont équilibrés par les produits des ventes de la régie supérieurs aux prévisions.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
012	64111	Rémunération principale	2 200,00 €
012	64114	Indemnité inflation	300,00 €
Total			2 500,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6459	Remboursement sur charges Urssaf	300,00 €
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	2 200,00 €
Total			2 500,00 €

Sur les budgets ordures ménagères, outre les augmentations de crédits sur le chapitre 012, un changement de tiers sur les encaissements de fin 2021, nécessite également des écritures d'annulation et réémission de titres.

Ces crédits supplémentaires en dépenses sont équilibrés par les produits des ventes de marchandises supérieurs aux prévisions.

Budget annexe SICTOM

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
012	64111	Rémunération principale	18 660,00 €
012	64114	Indemnité inflation	2 500,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 500,00 €
Total			27 660,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6459	Remboursement sur charges Urssaf	2 500,00 €
70	7078	Vente de marchandises	25 160,00 €
Total			27 660,00 €

Budget annexe REOM

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
012	6411	Rémunération principale	2 600,00 €
012	64141	Indemnité inflation	300,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €
Total			4 900,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6459	Remboursement sur charges Urssaf	300,00 €
70	707	Vente de marchandises	4 600,00 €
Total			4 900,00 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation - Chambres consulaires » réunie le 20 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal,
- 2) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe REOM,
- 3) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe SICTOM,
- 4) d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Office de Tourisme Intercommunal,
- 5) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,

AR-Préfecture

044-200072726-20221003-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-10-2022

Publication le : 03-10-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAULT

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 44

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES :

Pour : 53

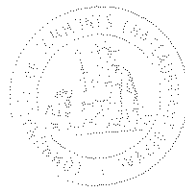
Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 22/09/2022

Présenté par le président (1),
A Châteaubriant, le 29/09/2022
le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Châteaubriant, le 29/09/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),



[Handwritten signature]

AR-Préfecture

044-200072726-20221003-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-10-2022

Publication le : 03-10-2022



Le Président,

[Handwritten signature]
Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture


044-200072726-20221003-1-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-10-2022

Publication le : 03-10-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT